

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation : conventions liant le département des Bouches-du-Rhône et les CCAS "Lieux d'accueil" au titre de l'année 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2018, conformément au tableau figurant dans le rapport, des subventions d'un montant total de 1 480 348,10 € à des CCAS assurant une mission d'accueil et de suivi des bénéficiaires du RSA ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions 2018 conformément au modèle joint au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 1 480 348,10 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité
MM. VIGOUROUX, GAZAY, LIMOUSIN
ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée